

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 03663

Numéro SIREN : 498 871 656

Nom ou dénomination : 3A RESEAUX

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2023 sous le numéro de dépôt A2023/039015

3A RESEAUX

Société par actions simplifiée au capital de 71.000 €
Siège social : 31 rue Roger Salengro
69200 VENISSIEUX

498 871 656 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE PREMIER SEPTEMBRE A QUATORZE HEURES, au siège social,

- La Société FARDEV, Société à responsabilité limitée, au capital de 2.300.999 € dont le siège social est à SAINT GENIS LAVAL (69230) – 10 Chemin du Clos Chipier, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 848 170 650, représentée par Monsieur Vincent FARGUE, en sa qualité de Président.

Propriétaire de la totalité des 71.000 actions de 1 euro de valeur nominale composant le capital social de la Société 3A RESEAUX, ci-dessus désignée.

Associée unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Vincent FARGUE, Président non associé de la Société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prenant acte de la démission de Monsieur Vincent FARGUE de ses fonctions de Président à compter de ce jour, décide de nommer en remplacement, pour une durée indéterminée :

- **La société FARDEV,**
Société à responsabilité limitée au capital de 2.300.999 € dont le siège est à SAINT GENIS LAVAL (69230) – 10 Chemin du Clos Chipier,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 848 170 650,
Représentée par son Gérant, Monsieur Vincent FARGUE.

Monsieur Vincent FARGUE, es-qualité de Gérant de la société FARDEV, intervenant aux présentes, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, le Président dirige et administre la Société. A cet effet, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par les dispositions du Code de Commerce ou les statuts de la société. Le président représente la Société à l'égard des tiers.

Le Président pourra percevoir une rémunération qui sera fixée par décision collective des associés chaque année. Il aura droit, en outre, au remboursement des frais et débours exposés dans le cadre de son mandat sur présentation de justificatifs.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La Société FARDEV

Associée unique

Représentée par Monsieur Vincent FARGUE

DocuSigned by:
Vincent FARGUE
E4D869CB84C54FE...